

Compte Rendu du Conseil Communautaire du 25 avril 2005

L'an deux mille cinq, le lundi vingt cinq avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge se sont réunis, en Salle Canada au Parc des Expositions de Lisieux sur convocation de Monsieur Bernard AUBRIL, Président, en date du dix huit avril 2005, envoyée le dix huit avril 2005 et affichée au siège de la Communauté de Communes à compter du même jour.

Membres en exercice : 61

Présents : M. AUBRIL, M. MAUDUIT, M. ELIE, M. BLIN, M. DE RUSSE, M. POIRIER, M. PIQUOT, M. SURIRAY, M. LAINE, M. PIEL, MME LEROUX, M. BEAUDOUIN, M. GRISON, M. DZIERWA, M. MIGNOT, MME CUDORGE, M. PARE, M. OURSEL, M. GREFFET, M. CORDIER, MME HAMELIN, M. GILLES (délégué suppléant de M. DURAND), M. BAEYAERT, M. DESHAYES, M. BATAILLE, M. HERFORT, M. GRIEU, M. LELANDAIS, M. LESIEUR, M. THIBOUT (délégué suppléant de M. CAUCHOIS), MME MALHERBE, M. GUERULT, M. VACHER, M. TURPIN, M. GOSSELIN, M. GALLET, M. GODEREAUX, M. MERCIER, M. PELLERIN, M. DOYERE, M. BOISGONTIER, M. DECOURTY, M. LEROUX (délégué suppléant de M. DESCRETTES), M. CAFFIAUX, M. BROISIN-DOUTAZ, M. LANGLET, M. D'HALLUIN, M. GRAVEZ, MME DE FACCIO, M. AUZOUX, M. BAUDOUIN, M. SOULBIEU, M. TARGAT (délégué suppléant de M. HIEAUX.)

Excusés : M. GONZALEZ, M. GONTIER, M. HOMMET, M. DE LA CROUEE, M. YCRE, MME SEGUIN, M. GONDOUIN, M. GARNIER, M. LEHERICY.

Assistaient également : MME JOUBERT, M. VAREE.

M. AUBRIL accueille les délégués communautaires, procède à l'appel et prononce quelques mots d'introduction pour ce Conseil Communautaire exceptionnel.

M. CAFFIAUX est désigné Secrétaire de séance.

1. Installation des délégués de la Commune de Le Pré d'Auge

Rapporteur : Bernard AUBRIL

Suite à la démission de M. JULLIENNE, le Conseil Municipal de la Commune de Le Pré d'Auge a désigné un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant.

M. DE RUSSE et M. POUTEAU sont donc installés dans leurs fonctions au sein du Conseil de Communauté.

2. Validation du Compte Rendu du Conseil Communautaire du 21 mars 2005

Le Compte Rendu est validé.

3. Validation des décisions de 2004

Les décisions prises en 2004 sont validées.

4. Fixation du nombre de Vice-Président

Rapporteur : Bernard AUBRIL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Budget de l'exercice 2005 – Attribution des subventions de fonctionnement et d'animation aux Associations

Rapporteur : Jean-Paul SOULBIEU

Le dossier est présenté par M. SOULBIEU, la subvention de l'Association PRO 2000 est proposée en animation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Ville de Lisieux – Transfert partiel des biens immobiliers à vocation économique au profit de la CCLPA

Rapporteur : Marcel BLIN

M. BLIN présente les deux terrains en question et les projets qui y sont associés.

M. DESHAYES demande si le centre prévu est supplémentaire à ceux existants.

M. BLIN répond qu'il s'agit d'un centre supplémentaire.

M. GREFFET demande une explication sur la variation entre les prix des terrains proposés.

M. BLIN explique que l'entreprise FOIRFOUILLE a déjà acheté à ce prix des terrains. Pour la Zone de la Vallée, M. BLIN indique que les terrains ne sont pas très demandés et que le prix ne peut donc pas être identique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Zone d'activité du Rondel – Travaux de viabilisation – Adoption du programme et de l'enveloppe prévisionnelle et lancement de la procédure d'appel d'offre – demande de subventions

Rapporteur : Marcel BLIN

M. BLIN présente le dossier et les travaux proposés sur la zone en question.

M. AUBRIL souhaite que les entreprises soient mises au courant de ces travaux.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8. Zone d'activité de la Galoterie – cession foncière au profit de M. IRION

Rapporteur : Marcel BLIN

M. BLIN présente le dossier et le projet du chef d'entreprise.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

9. Zone d'activité de la Vallée – cession foncière au profit du Centre de Contrôle Technique Automobile DEKRA

Ce dossier est reporté à un prochain Conseil Communautaire.

10. Validation de la convention classes à horaires aménagés avec le Collège Marcel GAMBIER et l'ENMD

Ce dossier est reporté à un prochain Conseil Communautaire.

11. Mise en œuvre du Contrat d'Avenir – Convention d'objectifs

Rapporteur : Bernard AUBRIL

M. AUBRIL présente le dossier.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

12. Contrat de Pôle Intercommunal – Validation du dossier de Contractualisation

Rapporteur : Bernard AUBRIL

M. BLIN présente le dossier de contractualisation qui va être proposé au Conseil Régional.

M. GREFFET demande si l'étude prévoit les retombées des dépenses proposées.

M. BLIN explique qu'un tel projet amènera différents types de retombées.

Le Contrat de Pôle Intercommunal permet de débiter le projet puisqu'il apporte des aides pour acquisitions foncières ce qui n'est pas le cas en général dans les dispositifs de droit commun.

M. BLIN explique que le financement apportera 700 000 € sur trois ans.

M. AUBRIL explique qu'il faut pouvoir répondre aux besoins des industriels.

M. GREFFET demande si un programme de promotion et de recherche d'investisseurs est prévu.

M. AUBRIL informe les élus que dans le cadre du Contrat de Pays la Chambre du Commerce et de l'Industrie est présente sur des salons pour faire connaître les atouts du Pays d'Auge.

M. PIQOT demande des précisions sur le calendrier prévisionnel.

M. BLIN explique qu'il faut d'abord modifier le PLU de la commune de GLOS et ensuite lancer les acquisitions foncières en 2005/2006 puis les travaux d'aménagement.

M. GUERAULT demande pourquoi aucune subvention n'est stipulée sur les aménagements.

M. BLIN explique que le dossier présenté ce soir concerne le Contrat de Pôle Intercommunal, d'autres demandes seront faites concernant l'aménagement.

Mme LEROUX s'interroge sur les acquisitions, y a-t-il des maisons sur les terrains concernés. Il est répondu que non.

Mme LEROUX est étonnée du coût d'acquisition. Il est expliqué que ces prix élevés sont toujours les mêmes.

M. GREFFET pense que le rôle du Développement Economique pour une collectivité est d'accueillir et d'aller chercher des entreprises.

M. BLIN explique qu'il faut avant tout avoir les terrains avant de les vendre, une politique de commercialisation nécessite des réserves foncières.

M. MIGNOT s'interroge sur la surface de la première tranche des travaux.

M. BLIN explique qu'il s'agit pour le moment de 36 ha sur les 57 prévu et que peut être une autre Contrat de Pole Intercommunal permettra de travailler sur la seconde phase.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

* * *

* *

*

L'ordre du jour est épuisé.

M. AUBRIL prend la parole pour donner quelques informations sur le projet « Maison de l'Emploi » et le Comité de Pilotage qui doit avoir lieu dans les jours à venir.